



NOTE DE PRESENTATION **BREVE ET SYNTHETIQUE** **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune. La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable des Finances Publiques qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 112 456.49 € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 4 274.86 €
- Fonctionnement : 116 731.35 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

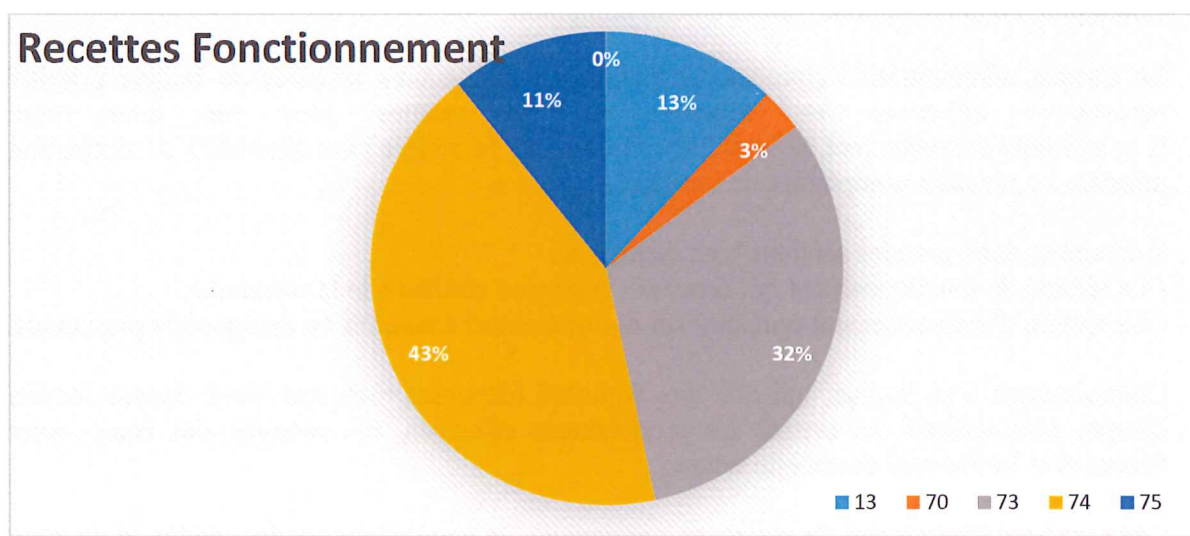
La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2022 se sont élevées à 300 056.54 €.

CHAPITRE CA 2022

013	Atténuation de charges	35 593.80 €
70	Produits des services	8 882.88 €
73	Impôts et taxes	95 613.00 €
74	Dotations et participations	127 566.33 €
75	Autres produits de gestion courante	32 358.65 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	41.88 €
Total		300 056.54 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2021 (pour mémoire)	39 483.42 €



Chapitre 013 : Ce chapitre reprend le remboursement des rémunérations du personnel reçus (salaires + charges de personnel) suite aux arrêts maladies et accidents de travail du personnel.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées des versements de l'agglomération pour la mise à disposition du personnel pour la compétence assainissement, des redevances d'occupation du domaine public, les remboursements de frais par d'autres redevables ainsi que des concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 32 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (73 961 €). L'autre recette de ce chapitre est l'attribution de compensation reversée par l'agglomération en compensation du transfert d'une partie de la fiscalité communale pour la compétence du scolaire (14 888 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF 62 932 €) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts Locaux.

Le chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations (logements + locations salle des fêtes), remboursement assurance.

Le chapitre 76 : concerne les produits financiers.

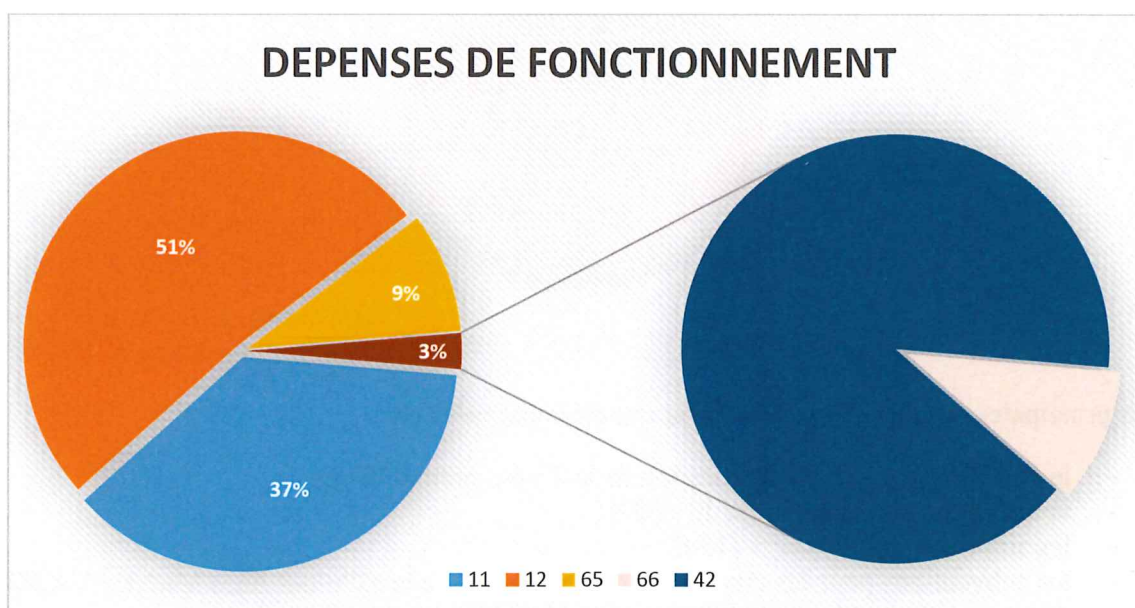
Le chapitre 77 : concerne des produits pour remboursement ou annulation de dépense, vente.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 222 808.61 €.

CHAPITRE CA 2022

011	Charges à caractère général	82 455.67 €
012	Charges de personnel	114 125.22 €
14	Atténuations de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 210.07 €
66	Charges financières	602.65 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
042	Opérations d'ordre	5 415.00 €
Total		222 808.61 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des biens publics et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, des voies et réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, l'impression, DAE etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il faut noter que le chapitre 13 recettes vient compenser le chapitre 12 pour un montant de 35 594 €.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 14 563 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 250 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

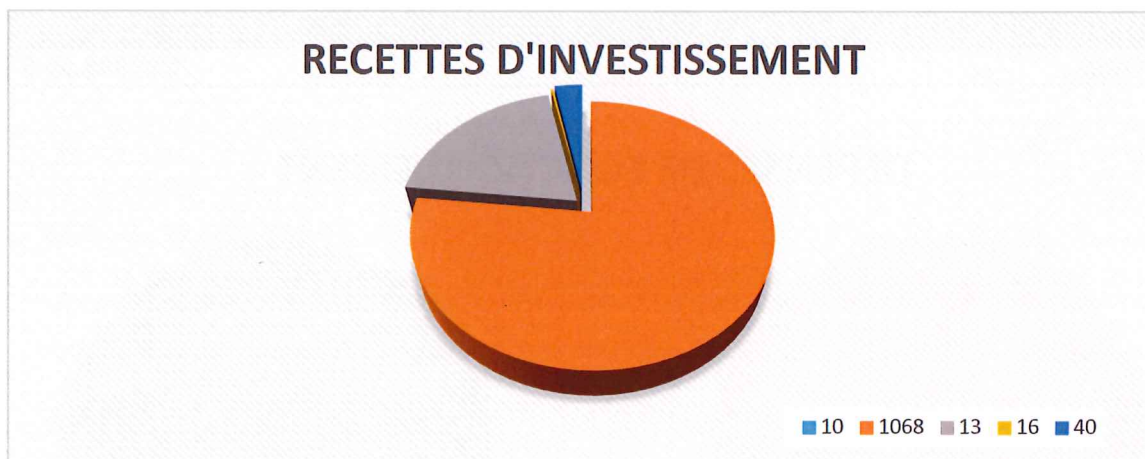
La section d'investissement rassemble les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (construction, aménagement, remboursement d'emprunt...)

RECETTES

Les recettes d'investissement de 2022 se sont élevées à 200 002.51 €

CHAPITRE CA 2022

10	FCTVA, taxe d'aménagement	17 445.59 €
1068	Affectation de la section de fonctionnement	140 069.64 €
13	Subventions d'investissement	36 649.72 €
16	Dépôt et cautionnements reçus	422.56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 415.00 €
Total		200 002.51 €



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) pour 3 794 € ;
- la taxe d'aménagement pour 13 652 € ;
- les amortissements pour 5 415 € ;
- les subventions pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes Michèle VASSEUR d'un montant de 36 650 € (Département 18 595 € et Etat 18 055 €) ;
- l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour 140 069.64 €.

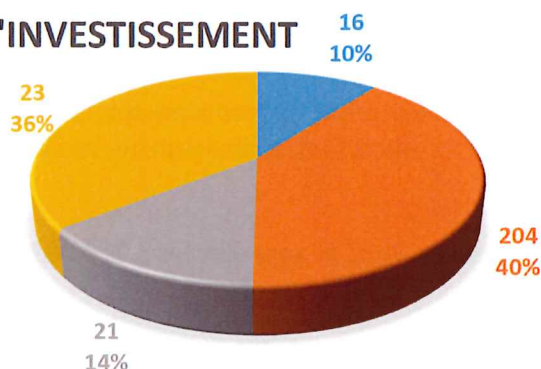
DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 137 878.52 €.

CHAPITRE CA 2022

16	Emprunts	14 778.49 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
204	Subventions d'équipements versées	54 763.64 €
21	Immobilisations corporelles	19 544.06 €
Total		137 878.52 €
001	Résultat d'investissement reporté 2021	11 994.04 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

Chapitre 23 :

- Réparation des vitraux de l'église pour un montant de 5 360 €
- Les travaux de rénovation de la salle et l'accessibilité pour un montant de 43 432 €

Compte 204 :

- Attribution de compensation vers la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour la compétence voirie pour 16 632 €
- Travaux sur l'éclairage public de larmès et du carrefour pour un montant de 38 131 €

Chapitre 16 : il s'agit essentiellement du remboursement des emprunts pour les logements locatifs. Au 31/12/2022, il reste 2 emprunts avec pour échéance avril 2024 et septembre 2025.

Capital dû au 01/01/2022	Nouveaux emprunts	Annuités cumulées 2022	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2022
47 937.25 €	0 €	14 976.96 €	602.65 €	14 374.31 €	33 562.94 €

Compte 001 : déficit reporté résultat antérieur.

A noter qu'au 31/12/2022, il y a des crédits à reporter appelés « restes à réaliser » pour un montant de 8 000 € en dépenses (document d'urbanisme, travaux salle) et de 21 761 € en recettes pour l'aménagement du carrefour de larmès.

RESULTAT DE L'EXERCICE DE L'ANNEE 2022

	RECETTES	DEPENSES	TOTAL
Fonctionnement	300 056.54 €	222 808.61 €	77 247.93 €
Investissement	200 002.51 €	137 878.52 €	62 123.99 €
Total	500 059.05 €	360 687.13 €	139 371.92 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2022
AVEC REPORT ANTERIEUR**

	Résultat de l'exercice 2022	Report antérieur	Résultat de clôture 2022
Investissement	62 123.99 €	- 66 398.85 €	- 4 274.86 €
Fonctionnement	77 247.93 €	39 483.42 €	116 731.35 €
	139 371.92 €		112 456.49 €

Fait à Puybegon, le 28 mars 2023.

Le Maire,
Robert CINQ



SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
081-218102150-20230403-AR_2023_07-BF

